



SOCIÉTÉ

« Je vois une boule de feu... »

Louison, 14 ans, a été brûlé lors d'une expérience en classe. Ses parents espèrent que leur pétition pour interdire l'éthanol à l'école trouvera un écho.

DE NOS ENVOYÉS SPÉCIAUX
 FLORENCE MÉRÉO (TEXTES)
 ET GUILLAUME GEORGES (PHOTOS)
 À SAINT-LÔ (MANCHE)

POUR RACONTER son histoire, Louison, 14 ans, ne s'apessantit pas. Pas plus qu'il ne s'épanche. Mais ses mots économes d'adolescent valent plus qu'un long discours. « Je vois une boule de feu. Je suis projeté de ma chaise sur un mètre. Il y a des flammes sur mon visage, mes bras, mon torse », décrit-il. Trois phrases prononcées au présent pour résumer l'impensable accident dont il a été victime il y a un peu plus de deux ans.

Ce 1^{er} juin 2017, alors collégien en 5^e, il a été sérieusement brûlé lors d'une expérience menée en classe par sa professeure dans son collège à Saint-Lô (Manche). Une manipulation d'éthanol – de l'alcool – bouillant qui a mal tourné et dont son visage avenant garde la mémoire. « C'est ce qui est en blanc sur ma peau », indique-t-il simplement, en passant ses doigts sur son front, sa paupière gauche, le long de ses cheveux châtain.

Si Louison, désormais lycéen, prend aujourd'hui la parole pour la première fois, c'est pour « qu'il n'y ait plus d'accident comme le mien »,



Il faut en finir avec les apprentis sorciers, il n'y a rien de vital dans cette expérience

NATHALIE TERNOIS,
 MÈRE DE LOUISON

résume ce bon élève. Le 25 mars, se tiendra le procès de son enseignante et du principal du collège, poursuivis pour « blessures involontaires ». Comme ses parents, Nathalie et Ludovic Ternois, l'adolescent blessé espère que ce temps judiciaire sera l'occasion d'une prise de conscience collective. « Il faut interdire l'utilisation d'éthanol dans les établissements scolaires au nom du principe de précaution », clament-ils dans un café le long de la Vire, où nous nous rencontrons. Leur souhait, ils l'ont formulé dans une pétition* publiée en ligne mais qui n'a pas trouvé d'oreille attentive au ministère de l'Éducation nationale.

Trois greffes, de la kiné, des cures thermales

Le jeudi de l'accident, Louison et une camarade étaient invités par leur professeure de physique-chimie à assister à une expérience afin de la relater dans le journal du collège. Il s'agissait de décolorer des feuilles vertes pour mettre en évidence la photosynthèse. « Elle nous a dit qu'elle

allait mettre de l'éthanol pour accélérer le processus. Dans ma tête, je ne me suis pas dit, ça va brûler », se rappelle le garçon, à qui aucune protection n'avait été remise. Le reste, ce sont les flammes éteintes à coups de torchon dans la classe, l'eau froide qui coule sur son corps, l'ambulance puis l'hélicoptère qui le mène à l'hôpital de Nantes où ses parents le retrouvent, visage poupin et torse « momifiés ».

Il faudra trois greffes, dont une de son cuir chevelu, pour réparer sa peau. Des cures thermales pour apaiser et calmer les douleurs. De la kiné, trois fois par semaine, pour assouplir la bride qui menace le mouvement de son coude. Du temps, aussi, pour dépasser le choc et enlever les serviettes qui recouvraient la télé et les miroirs à la maison. « Aujourd'hui, je vais bien et j'en parle sans problème », note Louison, féru de numérique, aussi à l'aise dans ses baskets que sur ses rollers.

Mais ses parents, tout juste quinquagénaires, gardent la gorge nouée. « Un an pile après, au petit déjeuner, nous avons appris à la radio que des élèves en Vendée avaient été brûlés, la colère est montée très haut. Il faut en finir avec les apprentis sorciers, il n'y a rien de vital dans cette expérience », s'émeut Nathalie, référente éducative à l'aide sociale à l'enfance. « Nous avions



écrit à l'inspecteur d'académie, au ministre... Si quelqu'un avait ouvert nos courriers, ces gamins auraient pu être épargnés », renchérit Ludovic, enseignant. D'une voix douce, Louison acquiesce : « Si ce que demandent mes parents aboutit, ça peut sauver des élèves. On a envie d'être utiles à d'autres jeunes. »

* « Interdisez l'utilisation de l'éthanol en milieu scolaire », sur Change.org.

AILLEURS AUSSI

LOIN D'ÊTRE UN CAS ISOLÉ

QUINZE JOURS avant celui de son fils Louison, Ludovic Ter-nois, enseignant, se souvient parfaitement avoir parlé en salle des profs d'un accident survenu dans un lycée à Limoges (Haute-Vienne). Le 16 mai 2017, une professeure de SVT a en effet été grièvement brûlée lors d'une manipulation d'éthanol bouillant devant ses élèves de 2^{de}.

Avant cela et depuis, d'autres élèves et enseignants ont été la proie de ce produit très inflammable, utilisé pour mettre en évidence la production de matière organique par les végétaux, comme la chlorophylle. Le 31 mai 2018, dans un établissement de Chanton-nay (Vendée), trois lycéens et leur professeur ont été brûlés, dont une jeune fille de 15 ans grièvement, qui a ensuite été héliportée dans un état critique à l'hôpital de Nantes.

Des protocoles alternatifs existent

Cette succession de cas a conduit les parents de Louison à écrire au ministre de l'Educa-

tion Jean-Michel Blanquer et à publier une pétition demandant l'interdiction des expériences à base d'éthanol en milieu scolaire. « On a tendance à minimiser la présence de produits inflammables dans les classes et la dangerosité qu'ils représentent alors que les brûlures entraînent des séquelles irréversibles », insiste Laurent Gaudens, le fondateur de Burns and Smile, une association qui vient en aide aux brûlés. En France, quelque 400 000 personnes sont chaque année victimes d'une brûlure, dont 9 000 finissent hospitalisées. « L'Education nationale doit prendre ce sujet, qui n'est pas un sujet classique, très au sérieux », reprend Laurent Gaudens.

Contacté, le ministère n'a pas indiqué si une interdiction était à l'étude, mais il nous précise que toutes les manipulations impliquant un risque chimique doivent être hautement encadrées. Et qu'élèves comme corps enseignant doivent être munis « d'équipement de protection individuelle », enjoint-il, précisant que des alternatives à cette méthode existe. Les sites SVT des académies de Versailles ou de Nancy-Metz proposent ainsi des protocoles alternatifs, qui permettent d'expérimenter avec plus de sécurité. **FL.M.**

La réglementation sur les paillasses

PRODUITS OFFICIELLEMENT INTERDITS → **BENZÈNE, MERCURE, FORMOL** (formaldéhyde)

PRODUITS AUTORISÉS
Ethanol, méthanol, permanganate de potassium, acétone, acide nitrique, acide sulfurique, acide chlorhydrique, hydroxyde de sodium, chlorure de sodium...
Ils font l'objet d'une réflexion approfondie sur...

- ... la possibilité de les remplacer par des produits moins toxiques
- ... le stockage et les quantités
- ... l'hygiène et la sécurité
- ... l'étiquetage adéquat

LP/INFGGRAPHIE



Saint-Lô (Manche), le 14 décembre. Ludovic, Louison et Nathalie Ternois, auteurs d'une pétition en ligne, réclament l'interdiction de l'éthanol « au nom du principe de précaution » après l'accident du lycéen.